



Commune de SOUSTONS (Landes)  
Séance du conseil municipal du 19 juin 2024

Feuillet n°  
Vu, le Maire

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 juin, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Frédérique CHARPENEL (Maire).

**Présents :** Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Serge VIAROUGE, Isabelle MAINPIN, Patrick BEDAT, Corinne MANCICIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel CASTETS, Michel DESTENAVE, Florence CATUS, Marion GATEAU, Pascal SCHWINDOWSKY, Rose-Marie BEGUERIE, Hélène GUIRLE, Aurélie SOUBESETE, Philippe SAINT MARTIN, Sébastien TEULE.

**Absents :** Isabelle LABEYRIE, Sandra TOLLIS, Delphine ALLEGRE, Dominique PERRON, Jihane THELU, Michel LABOILLE-MORESMAU, Olivier PEANNE, Florian DEYGAS, Elodie MONTERO.

**Procuration :** Isabelle LABEYRIE donne procuration à Marion GATEAU – Sandra TOLLIS donne procuration à Frédérique CHARPENEL – Delphine ALLEGRE donne procuration à Isabelle MAINPIN – Jihane THELU donne procuration à Florence CATUS – Michel LABOILLE-MORESMAU donne procuration à Jean BOUHAIN – Olivier PEANNE donne procuration à Philippe SAINT MARTIN – Florian DEYGAS donne procuration à Aurélie SOUBESETE

**Secrétaire de séance :** Marion GATEAU

Date de la convocation :  
13 juin 2024

Date d'affichage :  
13 juin 2024

**Objet**

N° 24.06.19 – 037  
Acquisition parcelles forestières

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la succession de Monsieur Francis Dospital organisée sous la forme de mise aux enchères publiques de ses biens immobiliers,

Considérant la nécessité d'être présent — ou représenté — le jour de ladite mise aux enchères,

Considérant l'opportunité que représenterait la possibilité d'acquérir des parcelles forestières,

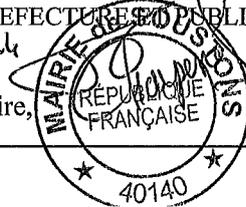
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 22 voix « pour », 1 voix « contre » (Sébastien TEULE) et 4 abstentions (Olivier PEANNE, Aurélie SOUBESETE, Philippe SAINT MARTIN et Florian DEYGAS), décide :

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à assister aux enchères en vue d'acquérir les parcelles forestières de 21 ha mises à prix à 170 000 € et au montant maximum d'enchère fixée à 50 000 € l'hectare.
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte en rapport avec la présente.

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES ENVOI  
EN SOUS PREFECTURE POUR PUBLICATION  
LE 25/06/24

Mme Le Maire,



Soustons, le 20 juin 2024,  
Madame le Maire,

Frédérique CHARPENEL.

